Image not found or type unknown

état des lieux de sortie, caution et travaux

Par **romaxely**, le **28/10/2014** à **11:33**

Bonjour,

je voudrais savoir combien de temps à un bailleur après état des lieux de départ et remise des clés pour faire parvenir un devis de remise en état de l'appartement.
Je sais qu'il a 2 mois pour la caution, en est il de même pour des travaux éventuels?
Si le délai est de 2 mois max, peut on contester des travaux retenus sur la caution?
Merci de vos réponses.
Cdt.

Par **janus2fr**, le **28/10/2014** à **13:16**

Bonjour,
Il n'existe pas de délai légal pour faire établir les devis.
Dans certains domaines et certaines régions, 2 mois sont parfois insuffisants pour avoir un ou plusieurs devis.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés